



L'Echangeur

LE JOURNAL DES CONTRÔLEURS

N°52

Ensemble construisons notre avenir !

La situation vécue par les fonctionnaires en général, les Contrôleurs des T.P.E. en particulier, n'est pas des plus enviables. Depuis quelques années, qu'il s'agisse de la chute du pouvoir d'achat ou de la Révision Générale des Politiques Publiques (R.G.P.P.), avec ses incessantes réorganisations de services, les abandons de missions, la réduction des moyens de fonctionnement qui entraînent une dégradation considérable des conditions de travail et un profond malaise dans les services qui peuvent se traduire par une souffrance réelle.

A cela, s'ajoute l'absence de lisibilité, de repères quant à l'avenir de notre administration. Nous vivons une véritable crise identitaire...

La CGT est bien placée pour porter la voix des personnels et proposer des réponses.

En cette période de crise systémique historique, de crise économique organisée, où les injustices et les inégalités sont le lot quotidien d'une majorité de la population, la Fonction

Publique, nos Services par leur présence dans les territoires pour assurer un Service Public de proximité jouent un rôle important.

Le 20 octobre, dans la Fonction Publique Etat et la Fonction Publique Hospitalière, tous les agents sont appelés à se prononcer dans le cadre des élections professionnelles. Ces élections permettront d'établir la représentativité des différents syndicats et de leur permettre de négocier et signer divers accords nationaux comme ceux relatifs aux salaires, aux carrières, aux promotions, à la formation professionnelle...

Les élections du 20 octobre prochain sont un élément important pour toute la Fonction Publique, notre Ministère, mais c'est aussi un moment décisif pour l'avenir des Contrôleurs des T.P.E.

L'histoire le démontre, chaque fois que vous avez désigné la C.G.T. première organisation syndicale dans le corps des Contrôleurs, nous avons obtenu des avancées au bénéfice de tous.

**Alors, au moment crucial où se joue
notre avenir,
le vote C.G.T. le 20 octobre
est une nécessité.**

Marie-Hélène THOMAS

QUI VOTE ?

Tous les agents du Ministère voteront aux élections du Comité Technique ministériel (C.T.M.), certains voteront également au Comité Technique de leur service (C.T.). Tous les Contrôleurs des T.P.E. voteront aux élections pour le renouvellement des élus à la C.A.P. centrale « tous domaines », les Contrôleurs du domaine A.I.F.M.P. voteront aussi pour la Commission Préparatoire (C.P.) du domaine A.I.F.M.P., ceux du domaine P.B.S.M. voteront pour la Commission Préparatoire P.B.S.M., les Contrôleurs A.I.T voteront pour leur C.A.P. locale (sauf pour une dizaine de services où l'effectif ne permet pas d'instaurer une C.A.P., ils seront rattachés à la C.A.P. centrale. Les Contrôleurs en services spécialisés (C.E.T.E., S.T.R.M.T.G.) sont rattachés à la C.A.P. d'une D.D.T.

Les ex-Contrôleurs, aujourd'hui Techniciens Territoriaux, placés en détachement sans limitation de durée dans une collectivité, voteront aux C.A.P. centrale et locale de la D.D.T. Les ex-Contrôleurs, en détachement « de droit commun », voteront à la C.A.P. centrale. Pour ces Contrôleurs qui ont choisi de garder « un pied à l'Etat » il est important qu'ils se mobilisent pour obtenir des élus qui les défendent dans la gestion de leur « double carrière ».

Bilan de ce mandat (2007-2011) ? On y trouve des raisons pour voter C.G.T.

Le poids de la CGT, c'est ce qui a permis dans le cadre des négociations pour la mise en œuvre du protocole JACOB, de limiter les effets néfastes de cet accord signé par la CFDT, la CFTC et l'UNSA. Ainsi nous avons :

- permis le report (dès 2007) d'une partie des postes non pourvus au concours de Contrôleur Principal sur le tableau d'avancement. L'administration a répondu là à une revendication que la CGT portait seule depuis plusieurs années; partant du constat de l'échec chronique de ce concours qui nous faisait perdre des postes chaque année (255 en 2005, 203 en 2006) pour la promotion à principal ;
- obtenu l'accès à la catégorie A par liste d'aptitude, voté en C.T.P.M. en 2003, puis retiré du statut sous la pression (*dixit l'administration*) des élus F.O. à la C.A.P. des ingénieurs (à nouveau remis en cause aujourd'hui dans le cadre de la fusion du corps des ingénieurs) ;
- La C.G.T. s'est toujours fermement opposée aux promotions « échelle de perroquet ». En effet, beaucoup trop de Contrôleurs restent bloqués de nombreuses années dans leur grade, pour accepter **qu'il y ait de la promotion sociale « TGV » pour une infime minorité d'agents alors que d'autres restent sur le quai.**
- La C.G.T. a toujours défendu, en C.A.P. centrale, l'application de critères objectifs ;
- La C.G.T. défend l'intérêt de tous les CTRL. Elle s'est opposée à la discrimination vis-à-vis des agents en détachement, notamment lors de la dernière C.A.P. promotions alors que F.O. voulait les écarter du tableau d'avancement.

Les élus que vous allez désigner le 20 octobre siégeront localement dès cette fin d'année pour établir les propositions d'avancement dans le corps des CTRL. La C.A.P. centrale se réunira fin mars 2012.

Dès l'ouverture des discussions, fin 2008, la C.G.T. a pesé de tout son poids pour une réforme de la catégorie B au bénéfice de TOUS. Certes, la C.G.T. (F.O. et la F.S.U.) a été écartée par le ministre Woerth des discussions sur la mise en œuvre du Nouvel Espace Statutaire (N.E.S.). Pour autant, au cours de différentes expressions et lors des débats au Conseil Supérieur de la Fonction Publique, la C.G.T. a fait valoir ses arguments qui

ont permis quelques avancées. Contrairement à ce qu'affirme l'UNSA dans sa propagande mensongère, la C.G.T. n'a jamais fait la politique de la chaise vide sur ce dossier. Au M.E.D.D.T.L., lors des premières réunions (avril et mai 2009) de présentation du projet, l'administration a annoncé que pour le corps des CTRL l'entrée dans le N.E.S. se ferait par fusion avec celui des T.S.E. (et des Contrôleurs des Affaires maritimes par la suite). Seule la C.G.T. s'est fermement opposée à ce projet et a refusé, dès le début, de donner un chèque en blanc à l'administration. Nous devons continuer de peser, les textes ne devraient pas sortir avant le printemps 2012. L'administration sera attentive au résultat de ces élections, il sera déterminant pour l'aboutissement de nos revendications.

Pour la C.G.T. :
DEFENDRE L'INTERET DES CONTROLEURS
C'est défendre la justice sociale !

Vos élus du S.N.P.T.R.I. - C.G.T. ont sillonné la France, pour expliquer les projets de l'administration et recueillir l'avis des CTRL. C'est ce qui a permis à la C.G.T., lors de la réunion du 5 mai 2010, au cours d'une longue déclaration, de développer un argumentaire étayé pour refuser le projet d'intégration dans le N.E.S. et la fusion des corps et de proposer un projet alternatif.

Cette réunion a été décisive, les arguments de la C.G.T. ont obligé les autres organisations (sauf l'UNSA) à être plus prudents, voire réviser leurs positions. C'est ce qui a permis de construire l'action intersyndicale du 15 juin 2011, dont la C.G.T. a été le moteur.

Une C.G.T. forte : c'est le moyen de se faire entendre, d'être respecté.

LA C.G.T. FORCE DE PROPOSITIONS
Pour gagner une réforme bénéfique pour tous

- Le maintien des spécificités et des missions, par exemple de l'ingénierie, de l'exploitation...(F.O. revendique la suppression dans le statut de toute référence à l'exploitation !) (c'est la CGT seule qui a permis aujourd'hui qu'elle soit maintenue) ;
- L'intégration équitable dans le N.E.S. des CTRL (reclassement immédiat du 1^{ER} grade au 2^{ème} et 2^{ème} et 3^{ème} au 3^{ème} grade) ; l'administration (et l'UNSA) propose de reclasser ¾ des CTRL du 1^{er} grade dans le 2^{ème} grade sur 5 ans ; inacceptable, pour la C.G.T. c'est tout de suite pour tous ;
- Un avancement équitable par un déroulement de carrière qui permette à tout agent entré en pied de corps d'arriver au 3^{ème} grade ;
- Des débouchés équitables des C en B et des B en A ;
- Une mesure sociale pour l'intégration massive en catégorie B de chefs d'équipe d'exploitation (pour alimenter le 1^{er} grade et reclasser les CTRL du 1^{er} grade au 2^{ème} grade du nouveau corps) ;
- La reconnaissance des qualifications des contrôleurs, par un meilleur régime indemnitaire ;
- Le paiement des heures supplémentaires pour les contrôleurs principaux et divisionnaires, et le paiement du service fait pour tous les CTRL ;

C'est peser également pour de meilleurs salaires par une revalorisation significative du point d'indice sur la base d'un minimum de 1700 euros bruts par mois et de meilleures conditions de travail, notamment par la suppression du forfait ARTT pour ceux à qui on l'impose.

LE 20 OCTOBRE 2011
La CGT, une force avec vous.

LES CANDIDATS C.G.T., MERITENT VOTRE CONFIANCE

C.G.T. à la C.A.P. centrale des CTRL

THOMAS Marie-Hélène	DIR Centre Est
GALLET Jean	DIR Centre Est
MARTIN Olivier	CETE Sud Ouest
SANTAMARIA Charly	DIRM Méditerranée
MOUGEOT Olivier	Service Navigation NE
DAVID Jean-Emmanuel	DDT des Vosges
GREGOIRE Pascal	Service Navigation de la Seine
DUBREUIL Claude	DDT de l'Allier
LAPIS Rodolphe	DDT du Cher
GAUDE Philippe	DIR Centre Ouest
BEAUPIN Patrice	DDT de l'Yonne (CG89- DSLD)
MAROLLEAU Jean-Marie	DDTM Charente Maritime
RAUSSER Patrick	DRIEAIF/DIRIF
CALLAY Gilles	Service Navigation NPC
THEVENET Didier	DDT de la Côte d'Or
BLONDEL Jean-Pierre	DDT de l'Isère

Commission Préparatoire A.I.F.M.P.

REGNIEZ Christian	Service Navigation NPC
ENOS Gérard	Service Navigation de la Seine
BACHELET Yves	Service Navigation NPC
MATHEVET Jean-François	DDT de la Côte d'Or
MOUGEOT Olivier	Service Navigation NE
GREGOIRE Pascal	Service Navigation de la Seine
PIEROT Maxime	Service Navigation Rhône Saône
CATOIRE Jean-Claude	DDT 58 Service Navigation
CALLAY Gilles	Service Navigation NPC
FLEURY Michel	Service Navigation de la Seine
BOUSSIÈRES Bruno	DDT de l'Indre et Loire
LETOUX Yannick	DDTM du Morbihan (CG56- DSLD)

Commission Préparatoire P.B.S.M.

SANTAMARIA Charly	DIRM MED
ALLIGNE Didier	DIRM SA
LE BARS Jean Yves	DIRM NAMO
VIAUD Patrick	CROSS Réunion
SIMONS Laurent	DIRM MED
GUIHENEUF Stéphan	DIRM NAMO
DESENFANT Stéphane	DIRM SA
CASSAR Bernard	DIRM SA
LE BERRE Michel	DIRM MED
COGUIEC Jean Louis	DIRM NAMO
LE GOLVAN Nicolas	DIRM NAMO
BASSET Dominique	DIRM MEMN

Imprimé dans nos locaux
: 4, rue des Peupliers -
75013 - PARIS -
Directeur de Publication :
W. GARING - CPPAP
1114 S 07060- ISSN :
2101-8359

**DEMAIN AVEC LA C.G.T.....
NOUS POUVONS GAGNER !**